

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 5 – Institutions et
vie politique

Sous-domaine : 5.1 - élection
de l'exécutif

Objet : détermination du
nombre d'adjoints

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :
10/10/2024

Date de publication de la
présente délibération :

18 OCT. 2024

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel.

Le maire rappelle que conformément à l'article L2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Montferrand, un effectif maximum de 5 adjoints.

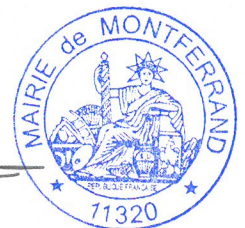
Compte tenu de la démission de Mr Régis BONDOUI, premier adjoint, il est proposé le maintien de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

Décide par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, le maintien de trois postes d'adjoints au maire.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 15 octobre 2024